



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 24 septembre 2007***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

**D - 20070458**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Convention de partenariat triennal entre la Ville de Bordeaux, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Désormais dénommée « bibliothèque franco-allemande », et placée sous la tutelle de l'Université de Bordeaux III, l'ancienne bibliothèque de l'Institut Goethe se propose de mettre à disposition d'un large public des ouvrages et documents relatifs à l'histoire et à la culture germanique.

Les publics scolaires, étudiants, mais aussi les chercheurs, comparatistes et politologues bénéficient ainsi régulièrement de cet important fonds documentaire en langue française et allemande.

Cette structure, de plus, se propose de mettre en œuvre un ambitieux programme d'action culturelle, comprenant l'invitation d'auteurs, l'organisation de lectures publiques et de conférences, notamment en lien avec les bibliothèques publiques de l'agglomération.

La Ville de Bordeaux, le Conseil Régional d'Aquitaine ainsi que le Conseil Général de la Gironde ont souhaité, dans le cadre d'une convention triennale quadripartite les liant à l'Université de Bordeaux III, soutenir la Bibliothèque franco-allemande.

Cette convention, couvrant les exercices 2007, 2008 et 2009, précise les conditions de ce partenariat ainsi que les engagements des parties afin de permettre la réalisation des objectifs proposés par cette structure.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à verser la participation de la Ville au titre de l'année 2007, à savoir 7 800 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

## **Convention**

### **Entre**

L'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 représentée par son Président SINGARAVELOU

### **Et**

Le Conseil Régional d'Aquitaine, représenté par son Président Alain ROUSSET

### **Et**

Le Conseil général représenté par son Président Philippe MADRELLE

### **Et**

La Mairie de Bordeaux représentée par son Maire Alain JUPPE, habilité par délibération en date du XX/XX/2007, reçue en Préfecture de Gironde le XX/XX/2007

## **Préambule**

Afin de maintenir et développer un instrument documentaire de premier plan pour l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire des pays germaniques, l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, devient l'établissement de tutelle de l'ex-bibliothèque de l'Institut Goethe, désormais intitulée *Bibliothèque franco-allemande*.

Le partenariat de l'Université et des différentes collectivités territoriales (Ville de Bordeaux, Département de la Gironde et Région Aquitaine) pour le maintien de la bibliothèque franco-allemande s'inscrit dans une dynamique similaire.

En effet, dans le cadre des orientations et actions mises en œuvre pour la préservation et le développement de la langue et de la culture germanique, le Conseil Régional d'Aquitaine a notamment initié un jumelage avec le Land de Hesse dans les champs de l'enseignement supérieur et de la culture.

Le Conseil Général de la Gironde a adopté en décembre 2005 un Plan départemental de lecture publique, programme ambitieux étalé jusqu'en 2015, avec pour objectifs de développer l'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture sur tout le territoire girondin, d'améliorer et développer l'offre de services, leur accessibilité et leur proximité avec le public, et de développer la coopération entre les acteurs culturels, sociaux, éducatifs.

La Ville de Bordeaux, dans le cadre de sa politique internationale menée, notamment, au travers de jumelages (Munich en est l'un des plus anciens) et dans sa volonté de présenter aux publics une offre diversifiée par le biais de son réseau des bibliothèques municipales, est attachée aux enrichissements réciproques apportés par les échanges d'expériences et de compétences.

Fort de ce contexte local favorable, la bibliothèque franco-allemande s'adresse à une grande variété de publics. Au-delà des publics étudiants (germanistes, historiens, comparatistes, politologues), scolaires des collèges et lycées, ses collections intéressent des publics plus larges constitués aussi bien de ceux qui souhaitent s'informer sur la culture germanique que de ceux qui, plus avertis, recherchent une documentation de niveau universitaire.

Cette bibliothèque est dite franco-allemande non seulement parce qu'elle propose des livres allemands à un public français, mais aussi parce qu'une part importante de ses collections sont en français, qu'il s'agisse de traductions en français d'ouvrages allemands ou d'ouvrages en français relatifs à la culture ou à l'histoire allemandes. Cette bibliothèque n'est donc pas réservée à un public germanophone. Et l'acquisition d'ouvrages français se rapportant à l'Allemagne constituera un des axes fondamentaux de sa politique d'acquisition.

La *Bibliothèque franco-allemande*, par sa localisation et sa spécialisation documentaire, s'insère parfaitement dans le paysage documentaire bordelais (bibliothèques municipales, bibliothèque départementale de prêt de la Gironde et bibliothèques universitaires notamment). Elle élargira de façon efficace et déjà reconnue l'offre documentaire existante.

Située dans les locaux de l'Institut Goethe, la *Bibliothèque franco-allemande* bénéficiera d'une synergie culturelle et pédagogique exceptionnelle.

La *Bibliothèque franco-allemande* se propose de contribuer à la vie et aux échanges franco-allemands de façon dynamique et volontaire. Son statut original et probablement unique jusqu'ici est à lui seul un encouragement au développement de la diversité culturelle en Europe. Sa mission est de ce fait toute tracée : faire vivre à partir et autour de l'offre documentaire par des animations et des manifestations culturelles cet idéal de diversité.

### **Objectifs de la convention de partenariat**

La convention quadripartite a pour objectif soutenir le développement de la bibliothèque franco-allemande selon deux grands axes :

1. Développer les collections et offrir une documentation actualisée et diversifiée, en français (traductions) et en allemand (documents en langue originale et/ou bilingues) à l'attention des publics visés
2. Mettre en œuvre des actions de coopération culturelle et pédagogiques :
  - organisation de manifestations culturelles et conférences : invitation de professeurs et personnalités allemandes
  - organisation de manifestations en direction des publics scolaires des collèges et lycées afin de soutenir l'apprentissage de la langue allemande
  - développement de partenariats avec les bibliothèques publiques de l'agglomération bordelaise et de la région Aquitaine : exposition, heures du conte en allemand, etc.

### **Moyens demandés**

Les moyens demandés annuellement permettront de financer les différents besoins de la bibliothèque franco-allemande :

- Acquisitions documentaires
- Animations
- Fonctionnement, tel que les fluides, le téléphone, les fournitures de bureau et frais logistiques

**Vu** le protocole d'accord signé le 9 octobre 2006 entre l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux3 et le Goethe Institut qui a pour but de maintenir ouverte au public la « *bibliothèque franco-allemande près le Goethe Institut* », les parties signataires de la présente convention décident de s'associer pour permettre le fonctionnement de la bibliothèque.

L'université Michel de Montaigne-Bordeaux3 recrute un personnel qualifié, sous statut de contrat de droit public à durée déterminée, chargé, sous l'autorité du directeur du Service Commun de la Documentation, du fonctionnement de la bibliothèque située dans les locaux du Goethe Institut, 35 Cours de Verdun à Bordeaux.

Les parties conviennent ce qui suit :

#### Article 1 Objet

Les co-signataires suivants : Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil général de la Gironde, et Ville de Bordeaux partagent de manière égale l'ensemble des frais inhérents au fonctionnement de la bibliothèque franco-allemande et déterminés en commun chaque année lors de l'examen du Budget Prévisionnel visé à l'article 3.

#### Article 2 Durée

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans. Elle peut être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties, chaque année au 1<sup>er</sup> juin. Elle peut être résiliée, sans condition de délai, en cas de modification significative des conditions de fonctionnement et/ou de financement.

#### Article 3 Obligations de la bibliothèque franco-allemande

La bibliothèque s'engage à communiquer le bilan d'activité et le bilan financier de l'année écoulée à chacun des partenaires publics avant le 31 décembre.

Le budget prévisionnel est adressé aux partenaires publics au moins 4 mois avant le début de l'année de référence.

#### Article 4 Financement de la bibliothèque franco-allemande

Une convention d'exécution financière annuelle est conclue entre l'Université Michel de Montaigne-Bx3 et le Conseil Régional d'une part, entre l'Université Michel de Montaigne-Bx3 et le Conseil général d'autre part et enfin entre l'Université Michel de Montaigne-Bx3 et la Ville de Bordeaux : chaque convention indiquera le montant de la participation du partenaire public au fonctionnement de la bibliothèque franco-allemande.

Fait à Pessac, le

Le Président de l'Université  
Michel de Montaigne Bordeaux 3

Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine

SINGARAVELOU

A. ROUSSET

Le Président du Conseil général de la Gironde

Le Maire de Bordeaux

P. MADRELLE

A.JUPPE

**Bibliothèque franco-allemande**  
*Annexe budgétaire*  
*Année 2007*

Acquisitions documentaires	12 400 €
Animations	6 000 €
Fonctionnement tel que les fluides, le téléphone, les fournitures de bureau et frais logistiques	5 000 €
Total budget 2007	23 400 €

**Participation au budget annuel sollicitée**

- Conseil Régional d'Aquitaine           7 800 €
- Conseil Général de la Gironde       7 800 €
- Ville de Bordeaux                       7 800 €